

## Faits commis à Monaco pour un français

Par **dbz**, le **10/12/2018** à **08:24**

Bonjour,

Je suis français et j'ai eu mon jugement à Monaco, pour des faits qui se sont passés là-bas. J'ai reçu la lettre de mon jugement en m'indiquant la peine en novembre mais n'habitant pas constamment chez moi j'ai ouvert la boîte au lettre aujourd'hui, le 10 décembre. La peine est-elle automatique c'est-à-dire directement après la réception de la lettre ou se fera t-elle les mois suivants ?

Aurais vous un conseil pour moi?

Merci à vous.

Par **miyako**, le **11/12/2018** à **21:56**

Bonsoir,

donnez nous un peu plus de détail ,car impossible de deviner ce qui se passe.

Amicalement vôtre

suji KENZO